

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MON EX-FEMME, QUI A LA GARDE DE MA FILLE, EST ALCOOLIQUE. MET-ELLE MA FILLE DE 4 ANS EN DANGER?

Par Profil supprimé Postée le 03/04/2014 22:09

Bonjour,

Mon ex-femme, qui a la garde de ma fille, est alcoolique. Met-elle ma fille de 4 ans en danger?

Je suis arriver chez elle lundi soir et ai du appeler les gendarmes. Elle a été conduite a l'hopital, elle avait 3 grammes d'alcool dans le sang. Ma fille était chez la voisine.

Elle est suivie par un son médecin généraliste qui l'a orienter vers un centre spécialisé en novembre dernier, mais elle n'y a toujours pas été.

Les gendarmes m'ont traiter d'irresponsable de ne pas avoir récupérer la garde de ma fille, connaissant ces problèmes. Elle est depuis hospitalisée, sous traitement. Je ne sais pas si a sa sortie je devrait pas demander la garde de ma fille.

Elle me promet, une fois de plus, qu'elle va se soigner.

Vaut-il mieux vivre avec une mère alcoolique ou déménager, changer d'école (pour la 3e fois en deux ans) pour vivre avec son père?

Mise en ligne le 07/04/2014

Bonjour,

La situation que vous présentez est délicate, d'autant qu'il s'agit d'une décision importante.

Les éléments que vous indiquez vont dans le sens d'un réel danger pour votre enfant, mais ils sont insuffisants pour que nous puissions vous donner une réponse catégorique. Il nous semble que vous devriez consulter des professionnels pour évaluer plus finement la situation avec eux. Si cette hypothèse était confirmée, nous pensons que la protection de votre fille devrait primer dans votre décision. Dans ce cas de figure, il serait judicieux de discuter avec votre ex-femme, en présence de professionnels si besoin, des modalités du changement de garde afin que la séparation d'avec sa mère et les diverses ruptures qui en résulteraient affectent le moins possible votre fille.

Par ailleurs, votre ex-femme souhaite certainement se soigner, mais elle rencontre visiblement des difficultés à le faire puisqu'elle n'a pas encore été consulter. Et même une fois qu'elle aura fait cette démarche, le parcours jusqu'à un mieux-être permettant l'arrêt des consommations peut prendre un certain temps. Si l'hypothèse d'une situation dangereuse pour votre fille se confirme, il semble donc peu réaliste de penser que celle-ci va brusquement cesser.

Il est peut-être envisageable que vous preniez la garde de votre fille pendant un moment, sans qu'aucune décision définitive ne soit arrêtée, afin que votre ex-femme puisse se concentrer sur ses propres besoins et entamer une prise en charge. Mais pour que cela puisse aboutir, il est nécessaire qu'elle en ait le désir, et il faudrait donc en discuter avec elle.

Vous pouvez trouver sur notre site, en cliquant sur "adresses utiles", des coordonnées de Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions. Des équipes pluridisciplinaires, comprenant des travailleurs sociaux, y proposent des consultations gratuites et confidentielles. Nous pensons que ces professionnels-ci seraient les plus indiqués pour vous aider à prendre votre décision, quelqu'elle soit, et pour vous accompagner dans sa mise en oeuvre.

Cordialement,
